

# Les concurrents d'EDF bientôt compétitifs?

L'Expansion.com - 14/04/2010 16:39:00

REUTERS/Benoit Tessier

Henri Proglie est parvenu à négocier qu'il "*ne soit pas contraint de vendre (son nucléaire) en dessous du prix de revient*".

**Le projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité a été présenté mercredi en Conseil des ministres. Les concurrents d'EDF doivent enfin profiter des tarifs attractifs du nucléaire. Explications.**

"*C'est la loi la plus importante pour le secteur de l'électricité depuis celle de 1946*", soulignait récemment Jean-Louis Mathias, directeur exécutif d'EDF au sujet de la loi Nome (Nouvelle organisation du marché de l'électricité). Présenté ce mercredi matin devant le Conseil des ministres, [ce projet de loi](#) fait l'objet, depuis plus de dix-huit mois, de discussions et de négociations serrées entre EDF et ses concurrents. L'enjeu est crucial, pour les uns comme pour les autres. Explications.

## Pourquoi ce projet de loi?

Il s'agit de créer, enfin, les conditions d'une ouverture à la concurrence dans ce secteur. Réclamée depuis longtemps par Bruxelles, cette ouverture qui existe depuis deux ans en France reste très théorique puisque les rivaux d'EDF ne parviennent pas à concurrencer les coûts de production imbattables du parc nucléaire français, monopole d'EDF. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la loi obligera donc EDF à revendre à ses concurrents une partie de sa production nucléaire à un prix proche du coût de revient. "*C'est une loi qui vise à permettre à tous les clients, dans la durée, quel que soit le fournisseur qu'ils ont choisi, de bénéficier de tarifs de l'électricité compétitifs, parce qu'ils sont fondés sur la réalité des coûts de production du parc électrique français*", résume un proche du dossier.

## Que prévoit le projet?

Le groupe public sera tenu de conclure des accords avec les fournisseurs qui en feront la demande. Il devra leur fournir de l'électricité à hauteur de la consommation de leurs clients, dans la limite de 100 térawatts/heure par an, soit environ un quart de sa production nucléaire. Le projet de loi oblige parallèlement les fournisseurs d'électricité à disposer de capacités de production ou [d'effacement de consommation](#) à hauteur de la consommation de leurs clients, notamment lors des périodes de pointe. L'électricité produite lors des pics de consommation, est souvent plus coûteuse et plus polluante car elle provient de centrales au fioul ou au charbon. La loi ne prévoit pas de suppression des tarifs bleus pour les ménages et les petites entreprises, auxquels sont soumis 95% des Français.

## EDF sera-t-il vraiment perdant?

A priori oui, puisqu'il risque de perdre des parts de marchés avec l'arrivée de nouveaux concurrents pouvant offrir des prix compétitifs. Néanmoins, financièrement, il n'est pas sûr que l'opérateur historique y perde. Cela dépendra en effet du prix de revente de son courant à ses concurrents. Aujourd'hui c'est toujours le flou, mais Henri Proglie est parvenu à négocier qu'il "*ne soit pas contraint de vendre en dessous du prix de revient : un prix qui doit intégrer les investissements indispensables pour prolonger la vie des centrales, les coûts de démantèlement, les coûts d'entretien courant*". Selon certains analystes, l'opération serait profitable financièrement à EDF si celui-ci vendait son électricité à plus de 38 euros le Mwh. Or actuellement il semblerait que l'on s'accorde sur un prix autour de 42 euros le Mwh.

**Lire aussi : ["La réforme pourrait avantager EDF financièrement"](#)**

Par ailleurs, la nouvelle loi oblige les concurrents d'EDF à financer directement ou indirectement des capacités de production dédiées aux heures de pointes. Une charge en moins donc pour EDF...

## Qu'en pensent les concurrents?

Pour l'heure, ces concurrents (GDF Suez, [Poweo](#), Direct Energie ou Enel) qui voulaient un prix de revente à 34 euros le Mwh sont dans l'attente. Dans l'ensemble cette loi leur est quand même avantageuse puisqu'ils pourront enfin revendre de l'électricité en France sans perdre de l'argent. Ils sont cependant inquiets pour le segment des particuliers qui risque de leur échapper à cause justement de ce prix de revente. *"Si les dispositions prévues ne nous permettent pas de concurrencer immédiatement les tarifs réglementés destinés aux particuliers, ce texte sera inacceptable et contraire aux engagements de pris par la France envers Bruxelles"*, avertit Fabien Choné, le directeur général de Direct Energie, interviewé par [la Tribune](#).

## **Qu'est-ce que cela changera pour les consommateurs ?**

Pour l'heure seules sont concernées les entreprises, pour qui les tarifs réglementés ont été supprimés. Avec la loi NOME, elles pourraient profiter des prix plus attractifs des concurrents. Mais pour les particuliers, la loi ne devrait avoir aucune conséquence sur les tarifs de l'électricité qui restent réglementés par les pouvoirs publics. En réalité, la concurrence sur ce segment dépendra des conditions d'accès à l'électricité nucléaire vendue en gros par EDF. Mais pour pouvoir être aussi offrant qu'EDF sur ce segment, il faudrait qu'EDF vende son électricité à prix coûtant. Ce qui n'est pas à l'ordre du jour...

Source : [http://www.lexpansion.com/economie/actualite-entreprise/les-concurrents-d-edf-bientot-competitifs\\_230366.html](http://www.lexpansion.com/economie/actualite-entreprise/les-concurrents-d-edf-bientot-competitifs_230366.html)